

Avis de l'Autorité relatif au dépôt de l'état intermédiaire et autres documents pour le semestre se terminant le 30 juin 2016 – Assureurs de personnes détenteurs d'un permis au Québec

En vertu des dispositions de la *Loi sur les assurances*, RLRQ, c. A-32 (la « Loi »), tout assureur doit, notamment, préparer et déposer à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), en la forme que celle-ci détermine et dans le délai indiqué, les documents et les renseignements exigés par la Loi ou demandés par l'Autorité en vertu de dispositions particulières de cette même Loi (les « documents et renseignements exigés ou demandés »).

Le dépôt électronique par l'entremise du site Web de l'Autorité est obligatoire pour tous les documents et renseignements exigés ou demandés et doit s'effectuer par l'entremise du Service de transfert de fichiers (le « STF »)¹.

L'annexe du présent avis contient les exigences spécifiques de l'Autorité relatives au dépôt des documents pour le semestre se terminant le 30 juin 2016.

La version papier complète des documents portant signature devra être conservée au bureau de l'assureur, pour fins d'examen par l'Autorité, le cas échéant.

Sanctions administratives pécuniaires

Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de chaque assureur de s'assurer que l'Autorité reçoive, **dans les délais prescrits**, les documents et renseignements exigés ou demandés, et ce, dans toutes les formes exigées.

Des sanctions administratives s'appliquent en cas de défaut ou de retard de production d'une partie ou de la totalité des documents mentionnés en annexe, conformément à l'article 405.1 de la Loi.

Nous vous invitons à consulter l'*Avis de l'Autorité des marchés financiers relatif au cadre de sanctions administratives pécuniaires imposées en cas de production tardive de renseignements ou documents (articles 405.1 et suivants de la Loi)*² (le « Cadre de sanctions ») sur le site Web de l'Autorité, à l'adresse : <http://www.lautorite.qc.ca/fr/droit-exercice-pers-pro.html>

¹ Décision n° 2012-PDG-0106, datée du 5 juin 2012, publiée au Bulletin de l'Autorité le 7 juin 2012, (2012) vol. 9, n° 23, B.A.M.F., section 5.6.

² Mise à jour publiée au Bulletin de l'Autorité le 7 juin 2012, (2012) vol. 9, n° 23, B.A.M.F., section 5.1.

Transmission électronique des données financières et autres documents

Le *Guide de l'utilisateur – Service de transfert de fichiers (STF)* explique la procédure à suivre pour le dépôt de fichiers sur le site Web de l'Autorité. Il est disponible dans la fonction d'aide du STF, après avoir accédé au portail STF.

Le *Guide - Exigences particulières concernant le Service de transfert de fichiers (« STF »)* (le « guide sur les exigences particulières ») contient les instructions spécifiques de la Direction principale de la surveillance des assureurs et du contrôle du droit d'exercice, concernant, entre autres, les noms de fichiers à utiliser.

Veillez noter que le guide sur les exigences particulières ne dresse pas la liste de tous les documents et renseignements exigés ou demandés et la date d'échéance pour leur dépôt à l'Autorité.

Le Guide - Exigences particulières concernant le Service de transfert de fichiers (STF) est disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse :

<http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html>

Renseignements additionnels :

Si des renseignements s'avéraient nécessaires, veuillez adresser vos questions par courriel à l'adresse :

Info-Divulgations@lautorite.qc.ca

Le 16 juin 2016

**DOCUMENTS DEMANDÉS AUX ASSUREURS ET RÉASSUREURS DE PERSONNES
DÉTENTEURS D'UN PERMIS AU QUÉBEC
POUR LE SEMESTRE SE TERMINANT LE 30 JUIN 2016**

ANNEXE

CHARTE QUÉBÉCOISE	Code du relevé non structuré	Formats du fichier	Date limite de dépôt
1. État intermédiaire VIE, <u>dûment signé</u> . Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version «papier» conservée au bureau de l'assureur. Il doit inclure entre autres, les documents suivants: - Renseignements sur l'assureur (pages 10,011, 10,013 et 10,014)	-	pdf	14 août 2016
2. État intermédiaire VIE.	-	Excel et ASCII	14 août 2016
3. Attestation de conformité des versions (Vie) - État intermédiaire, <u>dûment signée</u> . http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	110	pdf	14 août 2016
4. Formulaire QFP, Exigences en matière de suffisance des fonds propres à l'intention des assureurs de personnes, <u>dûment signé</u> . Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version papier conservée au bureau de l'assureur.	-	pdf	14 août 2016
5. Formulaire QFP, Exigences en matière de suffisance des fonds propres à l'intention des assureurs de personnes. Hyperliens pour les modifications au formulaire et aux instructions: http://www.lautorite.qc.ca/fr/exigences-matiere-suffisance-fonds-propres-pro.html	-	Excel et ASCII	14 août 2016
6. Attestation de conformité des versions du QFP, <u>dûment signée</u> . http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	710	pdf	14 août 2016
CHARTES CANADIENNE ET EXTRA-PROVINCIALE (incluant les Sociétés de Secours Mutuels)	Code du relevé non structuré	Formats du fichier	Date limite de dépôt
1. État intermédiaire VIE, <u>dûment signé</u> . Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version «papier» conservée au bureau de l'assureur.	-	pdf	14 août 2016
2. État intermédiaire VIE.	-	Excel et ASCII	14 août 2016
3. Attestation de conformité des versions (VIE) - État intermédiaire, <u>dûment signée</u> . http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	110	pdf	14 août 2016
4. Formulaire BSIF-87, Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent des sociétés d'assurance-vie et des sociétés de secours mutuels canadiennes (MMPRCE), <u>dûment signé</u> . Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version papier conservée au bureau de l'assureur.	-	pdf	14 août 2016
5. Formulaire BSIF-87, Montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent des sociétés d'assurance-vie et des sociétés de secours mutuels canadiennes (MMPRCE).	-	Excel et ASCII	14 août 2016
6. Attestation de conformité des versions du BSIF-87, <u>dûment signée</u> . http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	710	pdf	14 août 2016
CHARTE ÉTRANGÈRE (incluant les Sociétés de Secours Mutuels)	Code du relevé non structuré	Formats du fichier	Date limite de dépôt
1. État intermédiaire VIE, <u>dûment signé</u> . Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version «papier» conservée au bureau de l'assureur.	-	pdf	14 août 2016
2. État intermédiaire VIE.	-	Excel et ASCII	14 août 2016
3. Attestation de conformité des versions (VIE) - État intermédiaire, <u>dûment signée</u> . http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	110	pdf	14 août 2016
4. Formulaire BSIF-86, Test de dépôt de l'actif et de la marge requise des sociétés d'assurance-vie et sociétés de secours mutuels étrangères (TDAMR) <u>dûment signé</u> . Le pdf doit être complet, en version imprimable, conforme à la version papier conservée au bureau de l'assureur.	-	pdf	14 août 2016
5. Formulaire BSIF-86, Test de dépôt de l'actif et de la marge requise des sociétés d'assurance-vie et sociétés de secours mutuels étrangères (TDAMR).	-	Excel et ASCII	14 août 2016
6. Attestation de conformité des versions du BSIF-86, <u>dûment signée</u> . http://www.lautorite.qc.ca/fr/etats-financiers-pers-pro.html	710	pdf	14 août 2016